



Mouvement d'Action
Paysanne

Chaussée de Wavre 37
530 Gembloux



Ceinture Alimente-Terre
Liégeoise

Rue Pierreuse 23
4000 Liège

Octobre 2020

Objet : revendications maraîchage sur petites surfaces (<2,5ha)

Madame, Monsieur

Depuis quelques années, nous constatons un réel engouement pour les métiers de maraîcher.ère et de producteur.rice sur petite surface. En province de Liège par exemple, ce ne sont pas moins de 80 nouveaux projets qui se sont mis en place ces dernières années. En tant que secteur agricole où l'augmentation des installations ne fait que progresser, nous représentons en partie le futur de l'agriculture en Belgique : le maraîchage étant une des seules portes d'entrée pour les NIMAculteur.rice.s (Personnes Non-Issues-du-Monde-Agricole) qui souhaitent démarrer une activité agricole.

Malgré cet enthousiasme, nous remarquons que nous ne sommes pas considéré.e.s et soutenu.e.s à notre juste valeur. Il existe encore de nombreux obstacles qui freinent le développement de ces métiers. Trop souvent, ces freins proviennent d'une **légalisation mal adaptée à la réalité économique, agronomique et sociale des maraîcher.ères** et autres petit.e.s producteur.rice.s.

Les témoignages qui expriment de la colère et du désarroi face à ces contraintes sont légions depuis ces dernières années.

Il nous paraît évident que notre secteur doit faire preuve d'une attention toute particulière. La situation des producteur.rice.s par rapport à certaines cotisations obligatoires comme celles pour l'AFSCA ou l'APAQ-W est inadaptée. Et ces contraintes ne se limitent pas aux cotisations : beaucoup s'expriment également sur des difficultés vis-à-vis de l'accès aux aides à l'installation, des charges environnementales ou du manque de soutien lors de situations compliquées comme les sécheresses récurrentes de ces dernières années. Afin d'illustrer notre propos, nous souhaitons partager avec vous différents récits de paysan.ne.s, témoignages qui nous parviennent en nombre croissant depuis quelques mois.

Thomas, maraîcher sur petite surface, nous fait notamment part de son expérience concernant la cotisation APAQ-W (cotisation obligatoire versée à l'agence de promotion de l'agriculture wallonne).

« Je paye (...) la cotisation APAQ-W depuis 2016. Je suis obligé de prendre un numéro de producteur et de faire une déclaration PAC car je construis sur mon terrain agricole. Depuis, je reçois cette cotisation, qui est en plus un forfait à partir de 1Ha en culture ! Donc je paye la même chose en produisant sur un peu

plus d'1ha que celui qui produit sur des centaines d'Ha pour Hesbaye Frost... Ce système me semble totalement inadapté à notre situation. Surtout que quand il s'agit de recevoir des aides, c'est un montant multiplié par le nombre d'Ha en culture... »

Il est rejoint sur ce constat par Laura, maraîchère en Province du Luxembourg : « Savez-vous que ce sont les maraîchers et les producteurs en général qui financent l'APAQ-W ? Et qu'ils nous obligent à payer 200€ par an ???? Vous vous rendez compte ? Alors qu'on n'a rien demandé ?? Cela fait trois ans que j'ai arrêté de payer, parce que je ne vois pas en quoi les 200 boules (sic) que je leur donne me servent... je préfère m'occuper moi-même de ma promotion et ça marche beaucoup mieux !

La dernière fois que j'ai participé à un de leurs bazars – style « je cuisine local » - ils m'ont apporté des caisses et des caisses de flyers en papier plastifié ! Même le gars qui me les a déposées était désolé d'autant de pollution. Alors franchement si les 200€ sont pour aller dedans ... C'est NON.

Mais voilà que, 3 ans après mon arrêt de paiement de cotisations obligatoires à un truc qui ne me sert pas, je me retrouve avec un recommandé et une menace de paiement de 1250€ ! Non mais c'est quoi ce délire ! (...)

Je ne veux plus financer malgré moi ce genre de projet !

Laissez-moi tranquille !

Je n'ai rien à voir avec vos histoires d'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité. Je ne me sens pas concernée par votre travail ! »

Ces témoignages illustrent les difficultés rencontrées par les maraîcher.ère.s sur petite surface. Un constat d'autant plus ironique à l'heure où on parle sans cesse de circuits-courts et de relocalisation. Thomas et Laura résumant à leur manière l'exaspération de tout un secteur.

Par ailleurs, d'après des informations reçues du Collège des Producteurs, il apparaît que certains producteurs de l'agro-industrie seraient exemptés de cette cotisation APAQ-W au motif qu'ils exportent une grande partie de leur production. Cette situation de « deux poids deux mesures » nous apparaît profondément injuste.

Cette cotisation n'est pas la seule qui semble inadéquate pour les maraîcher.ère.s, comme le rappelle Thomas et son expérience avec l'AFSCA : « Et je ne m'étendrai pas plus sur l'AFSCA qui va aussi nous tomber dessus avec leurs analyses annuelles des légumes feuilles sous serre qui coûte une centaine d'euros. Quand tu mets ce coût en comparaison du bénéfice que mes quelques salades sous serre peuvent me rapporter, c'est en déconnexion totale avec la réalité de notre métier...Et si on ajoute la cotisation AFSCA annuelle de 200 EUR, l'addition commence à être salée pour un petit producteur ».

La réalité est telle qu'un.e petit.e maraîcher.ère sur 0,5ha va payer 200€ de cotisation annuelle pour une production primaire. Cette cotisation est la même pour un.e agriculteur.rice qui cultive 200 ha. Cela est totalement inadapté à la réalité du métier. Un.e maraîcher.ère qui débute gagne environ 600€ par mois. Comment, dans ces conditions, répondre à la volonté de beaucoup de revenir à la terre, à la nécessité de régénérer les sols et la biodiversité et de développer des filières de production pour viser une plus grande autonomie de la Région wallonne ?

En ce qui concerne les aides à l'installation, Thomas explique que : « *Les aides à l'installation me sont également passées sous le nez pour des raisons qui restent nébuleuses. Ayant été en couveuse d'entreprise, je ne peux apparemment pas bénéficier des aides à l'installation car cela fait double emploi avec l'aide de la couveuse d'entreprise. Personne ne m'avait expliqué cela et les couveuses tout comme le consultant de la province que je paye pour remplir ces dossiers n'étaient au courant. Une sacrée tuile pour mon projet ! De plus, ces primes sont souvent corrélées à un chiffre d'affaires minimum qui au début est difficilement atteignable sur petites surfaces (atteindre un seuil de viabilité après investissement minimum de 15 000€). Quid du maraîcher qui peut vivre en gagnant moins que cela ? On l'exclut automatiquement ?* ».

Quentin, dont le projet n'a pu aboutir faute de ce soutien nécessaire, relate la même histoire : « *Nous nous sommes trouvés dans la même situation ma sœur et moi il y a 2 ans concernant notre demande d'aide à l'installation. Nous avons aussi débuté notre activité de maraîchage sur petite surface en couveuse. Suite au refus de notre demande nous avons fait appel et nous nous sommes vu refuser l'aide devant le conseil pour les mêmes raisons : flou entourant la période de couveuse – assimilé à une installation comme indépendant.*

Malgré les preuves apportées devant le conseil comme quoi nous étions chômeurs indemnisés en couveuse et non pas indépendants (puisque [sous le] numéro de TVA de Créajob et indemnités de chômage perçues). Malgré le soutien, la présence et les explications des deux directrices de Créajob avec nous devant le conseil à Namur.

Bref ... il restait un recours possible devant le Conseil d'État que nous n'avons pas eu le courage ou le temps de mener.

C'est là que réside la force de dissuasion de l'administration !

Très mauvais conseils donnés par Agro Qualité également (consultant pour notre dossier) ! »

Nous relaterons maintenant l'expérience d'un autre maraîcher, Cédric, qui est l'un des seuls à avoir obtenu ces aides à l'installation. D'après ses dires, ce fut le parcours du combattant pendant 3 ans et, sans les appuis politiques qu'il a sollicités et obtenus, son dossier n'aurait jamais été accepté. A refaire, il ne demanderait plus ces aides tant les papiers à remplir et le temps consacré ont été source de stress. Il nous revient également le cas d'une maraîchère qui a finalement obtenu ces aides après avoir introduit une vingtaine de recours !

Nous constatons un réel découragement parmi nos collègues à remplir tous les papiers pour les demandes d'aide. Au vu de la charge de travail déjà demandée par l'activité agricole en elle-même, cela apparaît entièrement compréhensible. D'autant plus que dans la grande majorité, les démarches n'aboutissent à rien. Les aides ne devraient-elles pas être réparties équitablement entre toutes les producteur.rice.s ? Peu importe leur taille.

En outre, beaucoup de NIMAculteur.rice.s se lancent dans l'aventure agricole pour des raisons liées au sens de ce métier et pour faire leur part dans la restauration de l'environnement et des écosystèmes. En effet, les externalités positives d'une pratique agricole respectueuse des milieux vivants et des sols ne sont plus à démontrer et cela devrait être inclus dans le calcul des charges qui pèsent sur les producteurs. Thomas continue son témoignage ainsi : « (...) *depuis cette année, comme tout agriculteur, je paye aussi une taxe (certes minime de 20 EUR) sur les « charges environnementales générées par l'exploitation agricole » pour pollution et dégradation du milieu qui me semble totalement inadaptée à ma*

situation! Ils veulent venir voir l'augmentation de la biodiversité depuis que j'ai repris le terrain ? Ou faire une analyse de sol chaque année pour voir l'augmentation du taux d'humus et vérifier qu'il n'y a pas de polluant ? Jamais ! C'est un gars dans un bureau qui ne sait rien de ce que je fais qui m'a mis dans le même panier que n'importe quel producteur. »

Toujours selon Thomas : « (...) quand il s'agit de payer (AFSCA, taxes, APAQ-W, etc), on est mis dans le même panier que les producteurs conventionnels sur grande surface. Mais quand il s'agit de recevoir des aides, ce n'est plus le cas et on ne reçoit rien ou presque. Donc désolé, mais je n'y crois plus aux belles paroles des politiciens et à cette soi-disant réforme de la PAC dont j'entendais déjà parler quand j'étais bachelier en agro en 2006. Dans les faits, c'est de pire en pire : notre secteur est de plus en plus taxé et pas du tout aidé ».

On ne peut terminer cette liste de témoignages sans aborder la question de l'indemnisation « sécheresse ». Isabelle, maraîchère de la région liégeoise, a réalisé les démarches afin d'être indemnisée pour la sécheresse de 2018. « Je prends le temps de vous partager notre « coup de gueule » suite à la décision du ministre de l'Agriculture, en concertation avec les (grands) syndicats agricoles, de ne pas indemniser les maraîchers pour les pertes occasionnées par la sécheresse de 2018. Nous avons fait les démarches auprès de notre commune avec pour objectif de montrer une fois de plus que l'administration du ministère de l'agriculture est tout à fait inadaptée à la réalité des micro-fermes. Les formulaires, les aides agricoles... Tout est développé pour les agriculteurs sur grandes surfaces.

Suite à notre déclaration, nous avons reçu, il y a quelques mois, un courrier du ministère reconnaissant que nous avons subi une perte de 50% (nous avons déclaré 35-40%) suite à la sécheresse de 2018. Ce qui équivaut à une centaine d'euros pour 1 ha de maraîchage diversifié, en sachant que notre C.A peut atteindre 100 000 EUR par hectare...

Début juin, nous recevons un mail intitulé : "Votre proposition d'indemnisation sécheresse 2018 est disponible". Curieuse, j'ouvre et je découvre que mon indemnité est de 0€. J'appelle donc la direction extérieure du Département de l'Agriculture de Huy pour demander une explication et c'est là qu'une dame charmante m'a répondu, un peu gênée, que Monsieur le ministre, en concertation avec les syndicats, a décidé de ne pas indemniser les maraîchers.

Nous sommes fâchés, non pas parce que nous ne serons pas indemnisés, mais surtout parce que notre travail est une fois de plus dévalorisé.

Alors que le nombre d'agriculteurs diminue chaque année, le nombre de petits maraîchers augmente. L'ensemble des maraîchers crée de la résilience alimentaire hyper locale, de la biodiversité, des liens humains,... mais le ministère continue de nier notre existence et surtout de ne pas reconnaître la valeur de notre travail ».

Ces récits de vie sont partagés par toutes celles et tous ceux qui ne s'expriment pas mais qui subissent les mêmes désagréments dans leur quotidien.

S'il existe une volonté politique réelle de soutenir ces néo-producteur.ice.s, nous invitons d'urgence les décideur.euse.s politiques à prendre en compte le statut particulier des maraîcher.ère.s et des autres producteur.rice.s et à mettre en œuvre tout ce qui est nécessaire pour éviter un découragement général. Il faut plus que jamais soutenir toute personne qui souhaite s'engager dans ce beau et nécessaire métier, et elles sont nombreuses.

Dans ce sens, nous proposons ci-dessous une série de recommandations dont nous sommes prêts à discuter dans le but d'améliorer les conditions de travail de l'ensemble des métiers de production sur petite surface de Wallonie, nous pensons ici également aux éleveur.se.s qui sont confronté.e.s aux mêmes problématiques.

Recommandations

- Des adaptations au niveau des cotisations sociales payées :
 - La suppression des cotisations sociales pour indépendant.e.s lors du premier trimestre de l'année (moment durant lequel la production au champ est quasiment inexistante).
 - La reconnaissance d'un statut particulier de « paysan.ne » afin de coller à la réalité spécifique de ces métiers ;
- La suppression ou l'adaptation¹ des différentes cotisations et taxes illustrées ci-dessus (APAQ-W, AFSCA, taxe « environnement ») ;
- L'adaptation des contrôles de la part de ces instances à la réalité des métiers de l'agriculture sur petite surface et de l'artisanat paysan ;
- Une simplification administrative pour les demandes d'aides et un accompagnement gratuit ;
- Une adaptation des règles d'octroi des aides à l'installation dans le cadre de porteur.euse.s de projet agricole en couveuse ;
- Une révision de certaines exigences pour l'octroi des aides (chiffre d'affaire à atteindre en première année, nécessité d'une comptabilité analytique, ...)
- La suppression de la TVA sur vente directe.

Nous avons conscience que ces revendications sont adressées à différents niveaux de pouvoir (régional, fédéral). L'urgence de la situation fait que nous les formulons de manière générale car ces changements sont fondamentaux et il serait dramatique de ne pas y répondre.

Nous restons à votre entière disposition et sommes disposés à vous rencontrer et à vous aider dans la mise en place de ces changements.

Veuillez recevoir nos salutations paysannes.

Contacts :

Pour la Ceinture Aliment-Terre Liégeoise :

Francois Sonnet, chargé de projet CATL, maraîcher au Champ des Possibles et membre du groupement des maraîcher.ère.s de la Province de Liège – francois@catl.be

Pour le Mouvement d'Action Paysanne :

Vincent Dauby, vice-président – vincent.lemap@gmail.com

Christophe Alberghs, administrateur : christophe.c.alberghs@gmail.com

¹Par exemple, au prorata du chiffre d'affaires.